

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 1 :

2014	2015	2016
- 4	- 4	- 4

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose qu'aucune nouvelle mesure fiscale ne soit prise en 2016 et 2017.